

MAIRIE
de Beaussais-sur-Mer

**PROROGATION DE
CERTIFICAT D'URBANISME
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 25/01/2022

N° CU 022 209 22 C0009

| | |
|------------------------|---|
| Par : | SARL ISOTECH représentée par M BALLATORE Mario |
| Demeurant à : | 946 ROUTE DE DRAGUIGNAN 06530 LE TIGNET |
| Représenté par : | Indéfini |
| Sur un terrain sis à : | le Verger du Bourg 209 AB 22 |

LE MAIRE de Beaussais-sur-Mer

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu la demande de prorogation en date du 02/08/2023,

Vu le certificat d'urbanisme accordé le 10/05/2022,

ARRETE

Article 1 : La demande de prorogation du certificat d'urbanisme susvisé est **ACCORDEE**, pour une durée d'un an.

Cette prorogation prend effet à la fin du délai de validité du certificat d'urbanisme initialement délivré.

Fait à Beaussais-sur-Mer,

Le 19/09/23

Le Maire

Le MAIRE
Eugène CARO

